



Dans ce numéro :

• **Actualités**

- Lancement de l'enquête pertes hivernales 2019
- Commande de médicaments anti-varroas
- Assemblée Générale 2018 de l'ADA Grand Est
- Projet « zéro varroas au printemps » - Etude participative
- 1^{er} bilan de l'infestation varroa en Grand-Est –mars 2019
- Réunion de rencontre avec les associations apicoles
- Nouvelle offre 2019 – Mémento de l'apiculteur

• **Le point sur les alertes sanitaires**

• **Informations nationales**

- Assemblée Générale d'ADA France
- Un nouveau départ pour l'ITSAP
- Compte rendu d'activité 2017-2018 de l'ITSAP
- « Synthèse bibliographique : la fiscalité apicole actuelle »
- MOOC Abeilles et Environnement, cours en ligne gratuit
- Interapi, l'interprofession de l'Apiculture
- Protection des abeilles : l'Anses émet des recommandations
- Apiculture Biologique : Autorisation de la soude caustique
- Apiculture Biologique : Précision de la dérogation cires conventionnelles
- Aides FranceAgriMer pour 2018-2019

• **Informations diverses**

• **Agenda apicole**

Avec le partenariat de :



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE



1

**Le Flash'abeilles vous plaît ?
Dites-le nous avec un DON !**

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents. Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.

Bonne lecture

Salutations dévouées, A.B.

Pour recevoir ce FLASH'ABEILLES (gratuitement et par e-mail) inscrivez-vous auprès du technicien apicole (a.ballis@alsace.chambagri.fr).

Lancement de l'enquête pertes hivernales 2019

Comme chaque année, l'ADA Grand-Est vous propose de participer à une enquête internationale sur les pertes de colonies d'abeilles au cours de l'hiver. Cela ne vous demandera que 5 minutes. Votre participation est très importante, afin de recueillir un maximum de données issues du terrain (nous avons plus de 15% des ruches de la région l'an passé ! Et nous espérons faire encore mieux cette année).

Nous vous invitons à répondre sans attendre à notre enquête, car à l'issue de cet hiver particulièrement doux, les colonies d'abeilles sont déjà « reparties ». Vous pouvez répondre au questionnaire **jusqu'au 30 avril 2019**, soit directement sur internet (solution à privilégier, c'est un gain de temps pour tout le monde), soit par e-mail ou par courrier.

⇒ Lien vers le questionnaire : [Enquête sur les pertes hivernales 2019 en Grand Est](#).

⇒ Lien vers le [bilan détaillé de l'enquête précédente \(pertes 2018 en Grand-Est\)](#).

A noter, en parallèle, une invitation à contribuer ce printemps à une étude participative sur la mesure de l'infestation varroa en sortie d'hiver ! Plus de détails dans notre article en page 3.

Commande de médicaments anti-varroas

La section sanitaire apicole de GDS Grand Est nous informe qu'il sera possible à partir de cette année, pour les apiculteurs le souhaitant, de disposer d'une facture en bonne et due forme, sans rupture de la chaîne TVA, dans le cadre de la commande groupée du PSE de chaque GDSA.

Une évolution attendue depuis longtemps par les professionnels pour qui l'investissement en médicaments anti-varroa atteint des sommes conséquentes sur leurs exploitations (assujettissement TVA permettant sa récupération).

De plus, une « aide incitatrice à l'achat de traitements avec AMM » a été attribuée par le Conseil Régional Grand Est, via les GDS. Plus d'information auprès de la Section Apicole du GDS Grand-Est.



Assemblée Générale 2018 de l'ADA Grand Est

Un an après sa création, l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Grand Est s'est rassemblée à Laxou (Nancy) pour son assemblée générale. L'occasion de faire le point sur les actions réalisées, sur les liens tissés avec les partenaires régionaux (collectivités, associations, ...) mais aussi sur les objectifs généraux que se donne l'association et sur les priorités immédiates pour l'année 2019.

L'Assemblée Générale a été suivie d'une **conférence sur *Aethina tumida***, le petit coléoptère des ruches, proposée par Mr Lejeune et Mr Archambaud, vétérinaires DIE apicoles.

Retrouvez un extrait du [compte-rendu de l'assemblée générale 2018](#) de l'ADA Grand Est sur notre site.



Réunion au sommet, en marge de l'assemblée générale

En bref, le bilan de l'année 2018 :

<p>ACTIONS PHARES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 14 formations sur tous le Grand Est (total 261 participants) <ul style="list-style-type: none"> o Lancement de formations « pro » en lorraine et champagne. o Lancement de formations vers le milieu agricole. o Lancement de la formation « des formateurs en Rucher école ». - 1^{ère} Journée technique apicole en Grand Est. - Mise en place d'un réseau régional apicole (réunions d'information, débats) et rédaction d'un « programme de développement apicole de l'apiculture en Grand Est ».
<p>Temps forts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mars 18 : rencontre avec les apiculteurs en Grand Est - Avril 18 : formation des formateurs en Rucher école - Sept 18 : 1^{ère} Journée Technique Apicole Régionale - Nov 18 : voyage d'étude en Aquitaine - Nov 18 : 2^e rencontre avec les apiculteurs en Grand Est
<p>Actions du technicien apicole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 14 formations/interventions (2 pour le milieu agricole, 6 pour les Api PRO et 5 pour les Api NON-PRO) - 1 Journée Technique Apicole Régionale (66 participants). 1^{ère} édition, le 29/09/18. Interventions à retrouver sur notre site internet. - 1 voyage d'étude – visite de 5 exploitations en Aquitaine (ADAAQ) - 1 visite collective de ruchers CETAA Alsace - 1 rencontre entre apiculteurs BIO/ CETAA Alsace. - 1 « fête du miel CETAA Alsace » - 1 enquête sur les pertes hivernales de colonies d'abeilles (Coloss) - 11 Communications (enquête pertes hivernales 2018, FLASH'ABEILLES, déclaration de ruchers en Grand Est 2017, articles pour la presse agricole). - 13 Appui individuels (RDV installation, alertes intox, conseils selon besoins ...) - Divers (réunions, animation ADAGE, animation ODG Miels d'Alsace, rédaction du Programme unifié de développement de l'apiculture 2018, etc.).
<p>PERSPECTIVES 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions de formations VIVEA • Enquête sur les pertes hivernales 2018-2019 • 2^e sessions de formation des formateurs de rucher-école (12 au 14 mars 2019) • 2^e Journée Technique Apicole Régionale (le 01/10/19). • Poursuite de l'animation du Miel d'Alsace • Création d'une démarche de valorisation des miels en Grand Est • Projet « zéro varroas au printemps » - Etude participative (plus de détails dans l'article ci-dessous) • Mise à jour du site internet (données actualisées, déclaration de ruchers, etc.) • Fonctionnement de l'ADA : mise en route des commissions et mise en route d'un nouveau format de communication, auprès des adhérents : « INFO RAPIDE ADA Grand Est ». • Embauche d'un second encadrant coordinateur (lien vers l'appel à candidature)



Projet « zéro varroas au printemps » - Etude participative

Après cet hiver très doux nous venons d'assister au démarrage précoce de la belle saison. La période « sans couvain » a été courte et cela a probablement permis aux varroas « survivants » (à vos traitements) de se remettre rapidement à nuire aux abeilles !

Il est donc conseillé de « passer vos ruches au peigne fin », courant avril 2019, pour faire le point sur varroa et anticiper ses méfaits. Voici comment :

Outre son intérêt individuel (connaître la situation de vos ruches), cette action présente aussi un intérêt collectif, grâce au partage des données collectées. En effet, une importante base de données a été construite par le réseau des ADA : celle-ci compte actuellement + de 28.000 mesures du taux d'infestation « VP/100ab » (nombre de varroas pour 100 abeilles).

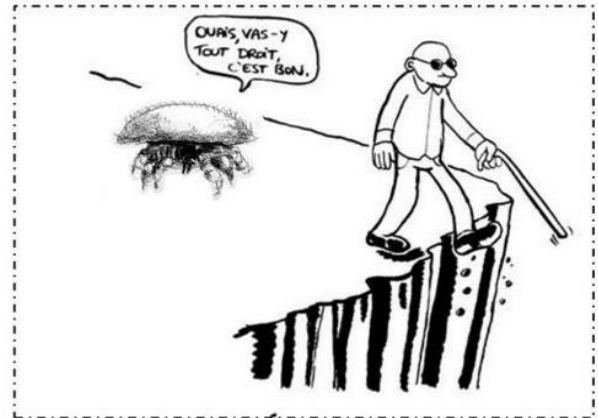
Les données enregistrées sont obtenues par la méthode du lavage d'abeilles, permettant de connaître le nombre de varroas phorétiques pour 100 abeilles ou « VP/100 ». Cette base de données permet de nombreuses choses : comparer le comportement de Varroa entre les régions/climats, entre les différentes stratégies de lutte, type de ruche, d'apiculture, etc. Elle permet aussi, voir surtout, de mieux connaître les seuils de nuisibilité de chaque région !

Pourtant cette base ne contenait jusqu'à présent que des mesures faites dans le sud de la France ... Votre ADA Grand Est a donc décidé de mettre en place deux actions :

- **Une campagne de formation/sensibilisation à la méthode du lavage d'abeilles.** Afin de sensibiliser à cet outil et aussi de convaincre de sa faisabilité en situation de terrain pour les exploitants agricoles, une campagne de comptage VP/100 a été réalisée fin mars sur une dizaine de ruchers professionnels. Pourquoi faire cela si tôt, fin mars ? Réaliser ce suivi dès la sortie d'hiver permet d'identifier au plus tôt les éventuels ruchers en échec de traitement, ce qui permet d'anticiper les effets négatifs de l'infestation et aussi de réfléchir à sa stratégie de lutte contre ce parasite.
- **Un appel à tous les apiculteurs pour participer à cette étude : les apiculteurs volontaires sont invités à réaliser ce suivi sur leurs ruchers,** aux périodes clés de leurs choix (sortie d'hiver, avant la miellée d'été, avant/après les périodes de traitements, etc.). Nous les invitons à nous communiquer leurs comptages afin de rassembler le plus de données et donc de mieux connaître la situation en Grand Est (base de données nationale).

⇒ Plus d'informations et de détails sur notre site internet :

http://www.adage.adafrance.org/ressources/Etude_participative_varroa.php



Ne confiez pas la santé de vos colonies à varroa,
Suivez l'infestation sur vos ruchers !

Ne subissez plus varroa, devenez acteur !

**OBJECTIF pour l'apiculteur : un taux de 0 VP/100Ab en sortie d'hivernage !
Si le Nb de VP/100Ab moyen de votre rucher est supérieur à 1 = DANGER !**

Si je ne mesure pas VP/100Ab

- + Je suis aveugle, je ne comprends pas varroa sur mon exploitation
- + Je ne peux pas confirmer ou réfuter la cause varroa lorsqu'un rucher dysfonctionne
- + Je ne sais pas si mon traitement est efficace

Si je mesure VP/100Ab

- + Je peux mettre en place une stratégie de lutte par rucher
- + En sortie d'hiver, je connais les charges en Varroas de mes différents ruchers et je peux agir en fonction
- + Je peux expliquer le dysfonctionnement d'un rucher
- + Je peux savoir si mon traitement a été suffisamment efficace
- + Je peux anticiper / m'adapter...



Le matériel nécessaire pour réaliser ces « lavages » est très simple ! Ici : l'échantillon de 300 abeilles (100ml) est stocké dans un sachet de congélation, pour être lavé à la miellerie.



Un fabricant français propose un outil pour réaliser ces mesures « en direct au rucher » (récipient doté d'un panier interne et jaugé pour une dose de 300 abeilles).

ZOOM : Le comptage de « VP/100ab » permet-il de connaître le nombre de Varroa dans la ruche ?

Non ! Ces deux valeurs sont bien reliées l'une à l'autre, mais pourtant le lavage d'abeille ne permet pas de faire une estimation du nombre de varroas dans la ruche ... « *sauf quand il n'y a pas de couvain et que le nombre d'abeilles dans la colonie est connu* » précise l'équipe technique de l'ADAPI.

« *Le nombre de VP/100ab est un indicateur: il mesure un nombre de Varroa sur 100 abeilles adultes, prises au hasard à un instant t dans une colonie* ». Nous avons abordé ce sujet dans le flash abeille n°50 (sept-nov 2018) à partir d'un article scientifique¹ qui concluait que :

- *Le comptage des chutes naturelles de varroas au travers d'un plateau grillagé est la seule méthode réellement informative sur la quantité de varroa à l'intérieur de la ruche.*
- *Les «lavages d'abeilles» (réalisés au sucre en poudre, à l'alcool ou à l'éther) et les «sondage du couvain» présentent une importante marge d'erreur. Ils peuvent avoir une utilité à titre indicatif pour réaliser rapidement un diagnostic (avec une marge d'erreur).*
- *Les «lavages au sucre en poudre» ne délogent pas tous les varroas présents sur les abeilles(en moyenne 76.7% seulement sont délogés, avec une forte variation d'un lavage à l'autre ...), donc l'infestation est sous-estimée, ce qui peut rassurer à tort l'apiculteur sur la situation de ses ruches. De plus, les abeilles qui ont subi un «lavage au sucre en poudre», voient leur survie sérieusement compromise. Contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas une méthode non-létale pour les abeilles !*

Alors pourquoi utiliser cet indicateur ?

« *Pour sa simplicité et sa rapidité tout d'abord. Pour son utilité ensuite ! Nos travaux depuis 2016, avec l'INRA d'Avignon, montrent que cette mesure permet de décrire une réponse fonctionnelle dans les modèles descriptif de la performance des colonies où la prédiction de l'évolution de la dynamique de Varroas* » précise l'ADAPI.

« *C'est donc c'est une vision utile de Varroas et c'est cela qui est essentiel pour les apiculteurs !* ». Il faut aussi songer que ces mesures prennent encore plus de sens dans le contexte de la base de données du réseau des ADA. L'effet de masse des données permet de comprendre mieux l'effet de VP sur le fonctionnement des colonies.

- Plus d'information sur l'évaluation du niveau d'infestation Varroa par "lavages" ou "chutes naturelles" sur le Blog de l'ITSAP : [Lutte contre Varroa : détecter au plus tôt pour intervenir efficacement](#)

¹ Source : article de Flores, Gil and Padilla (2015) «Reliability of the main field diagnostic methods of Varroa in honey bee colonies» Arch. Zootec. 64 (246): 161-166. 2015



1^{er} bilan de l'infestation varroa en Grand-Est – mars 2019

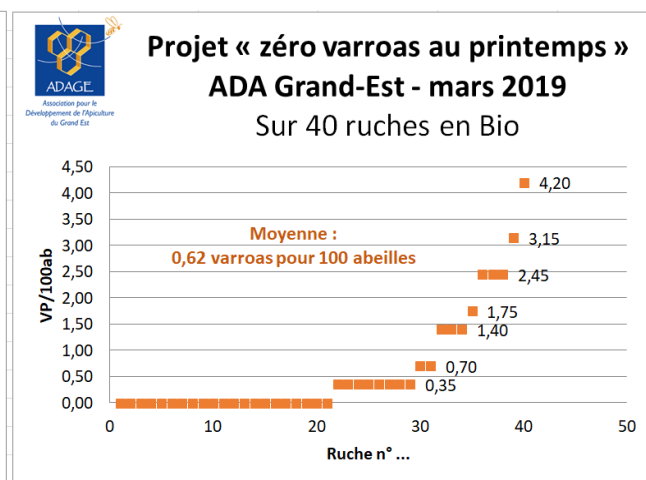
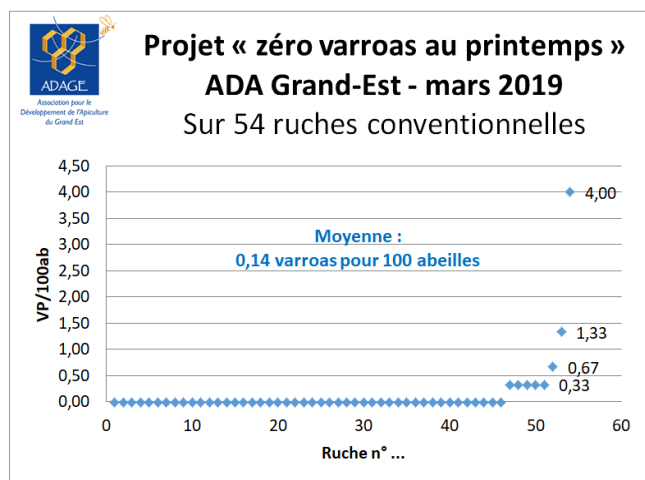
Une dizaine de ruchers a été « passée au peigne fin » entre le 21 et le 25 mars 2019, à l'occasion de session de formation proposées par l'ADA Grand-Est. Nous vous présentons ici une synthèse collective des observations réalisées, en comparant « simplement » les ruchers « en BIO » (acides formique et oxalique) avec les ruchers en conventionnel (Apivar). Ce 1^{er} bilan, sur 10 ruchers seulement, apporte déjà quelques informations intéressantes. Nous vous les présentons afin de susciter votre intérêt et de vous convaincre de participer également.

⇒ **Merci à tous ceux qui nous enverrons leurs propres mesures !**

5

Attention ! Nous rappelons que ces informations ne vous permettent pas de vous faire une idée, même vague, de la situation de vos ruches ! Elles ne valent que pour les ruchers « sondés ». Au niveau des apiculteurs, nous en avons tiré des conclusions différentes suivant les ruchers : par exemple, tel rucher « Bio » avait un taux moyen de VP/100 qui dépassait le seuil d'alarme au printemps (soit « 2 VP/100 », voir [notre site internet](#) et l'étude [ADAAQ/ADAPI/INRA](#)), tandis que tel autre rucher, en « Bio » également ne présentait pas de résultats alarmants.

La base de données nationale permettra à terme de comparer avec plus de finesse et de détails les mérites respectifs des différentes méthodes de lutte ! Nous pouvons observer ici que globalement les ruchers traités avec Apivar sont bien déparasités, sauf de rares cas particuliers (il est important de pouvoir détecter et réagir à ces cas particuliers !). En « Bio », nous observons que certains ruchers sont bien déparasités tandis que d'autre ne le sont pas, en fonction des stratégies de lutte mise en place (mode d'application de l'acide formique ou de l'acide oxalique, par exemple).



Base de données nationale du réseau des ADA

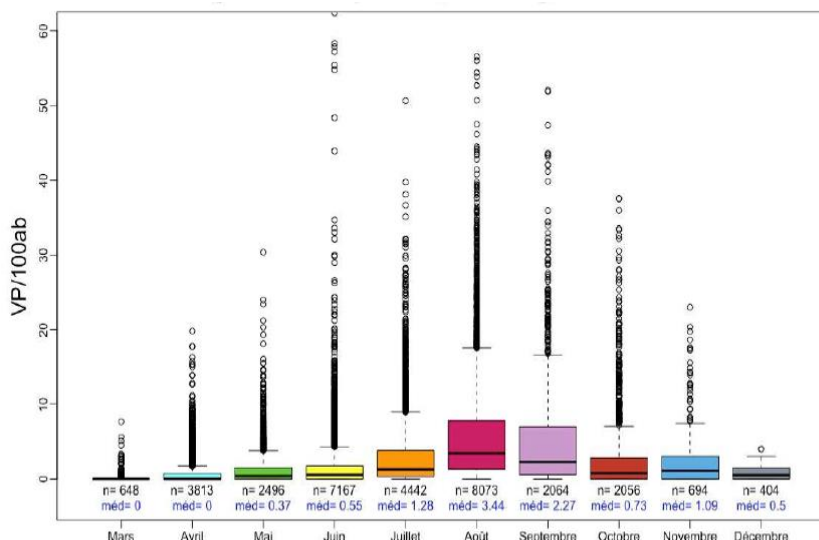


Figure 3 – Variations mensuelles de la charge en varroas, toutes années et toutes régions confondues.

Source : "Variations annuelles, saisonnières et régionales de la charge en varroa phorétique - Résultats préliminaires de la base de données 2009 - 2018" (13 Septembre 2018) - Rédigé par L. Frontero, A. Maisonnasse, A. Kretzschmar

Voici une représentation globale des données actuelles de la base de données VP/100 du réseau des ADA (toutes modalités confondues).

Elle présente les observations faites en France sur l'évolution de la charge en Varroa au cours de l'année (ruches indemnes et ruches souffrantes confondues).

C'est l'analyse des différences selon les modalités de conduite des ruches qui permettra de vous remettre d'intéressants articles.

Comment lire ce graphique en "boite à moustache" ? [Retrouvez plus d'informations et de détails sur notre site Internet.](#)



Réunion de rencontre avec les associations apicoles

Mardi 19 mars, de nombreuses associations apicoles de la région de sont réunies à Nancy, pour une nouvelle réunion de rencontre, de dialogue et de coordination.

Cette réunion a été proposée par la commission « Associations de loisir » de l'ADA Grand-Est, dont le référent est M Francis ETIENNE, membre de la FGSAM (Fédération des groupements des syndicats apicoles Marnais) et de l'ADA Grand-Est.

Plus de 22 personnes étaient présentes, issues de nombreuses associations, ruchers-écoles, fédérations d'associations et autres groupements d'apiculteurs, dont la FRAGE, la FGSAM, la Confédération des apiculteurs d'Alsace, Api-Est, la Fédération de Moselle et de nombreuses autres structures associatives. Saluons également la présence de la section apicole du GDS Grand-Est (regroupement des GDSA).

Les discussions ont tourné autour des projets apicoles de chacun, des besoins respectifs des structures locales et de la façon dont pourrait s'organiser le milieu associatif apicole à l'échelle régionale, en lien avec le soutien par le Conseil Régional du Grand-Est.

En résumé : Force est de constater la complexité de l'organisation actuelle des structures apicoles ainsi que le besoin de **structuration** et d'**harmonisation des actions envers les apiculteurs du Grand-Est**. 3 axes majeurs font consensus concernant les actions prioritaires envers les apiculteurs non-professionnels : formations, rucher école et mielleries collectives.

Un compte-rendu détaillé a été remis aux participants. Prochaine réunion programmée pour septembre 2019. Son objectif : la présentation des programmes d'actions des associations apicoles regroupant les apiculteurs non-professionnels, afin d'en faire un retour structuré vers les collectivités locales.



Une journée constructive ayant permis de débattre entre apiculteurs des divers sujets et préoccupations des associations regroupant les apiculteurs non-professionnels en Grand-Est.

Nouvelle offre 2019 – Mémento de l'apiculteur

L'ADA Grand Est vous propose de nouveaux tarifs promotionnels pour toutes commandes groupées de ses publications « Mémento de l'apiculteur » et de la fiche technique n°9, plastifiée, « reconnaître les maladies des abeilles ».

Plus de détails dans notre [nouveau bon de commande – offre 2019](#).

- 15 €/exemplaire (au lieu de 20€)
- 13,50 €/ex. à partir de 5 exemplaires
- 10,50 €/ex. à partir de 25 exemplaires
- 9 €/ex. à partir de 50 exemplaires



Miel d'Alsace IGP : 193 Tonnes certifiées en 2018 !

2018 fut une année très favorable à la production de miel en région Grand Est (Cf. Bilan de la saison apicole 2018 sur le [site internet de l'ADA Grand Est](#)). Aucun des 6 crus de miels propres au territoire alsacien ne manquait à l'appel. Au final, ce sont 193 tonnes de miel qui ont obtenu l'Indication Géographique Protégé « MIEL D'ALSACE », c'est-à-dire qui ont passé avec succès les 3 séries d'analyses qui permettent non seulement de garantir une origine alsacienne mais aussi un haut niveau de qualité des miels !



La démarche de certification des miels d'Alsace enregistre son nouveau record historique, avec plus de 100 tonnes supplémentaires par rapport à son précédent record, de 2015 (85,2T). Seuls 3 des 86 lots de miel présentés aux analyses n'ont pas reçu l'appellation (en raison de résultats d'analyses hors des critères fixés par le Cahier des Charges de l'IGP : humidité excessive, couleur non conforme - trop clair).

Devenez producteur de miel d'Alsace !

L'IGP Miel d'Alsace poursuit son développement et invite les producteurs intéressés à se rapprocher d'elle pour rejoindre la démarche. Celle-ci est ouverte à tous les producteurs répondant au cahier des charges. Le coût de la certification est variable en fonction du nombre de lots présentés : il est composé d'une part fixe pour les visites annuelles par l'organisme certificateur indépendant (environ 250 à 350€ selon le nombre de passages) + du coût des analyses des miels présentés (environ 150€ par lot de miel, pour 3 séries d'analyses) + d'une contribution par tonne de miel certifié, fixée de 80€/T.

Pour les producteurs de « moins de 50 ruches », des dispositions permettent un allègement du coût de la certification : le nombre de lots de miels analysés est réduit à 1 ou 2 lot(s) seulement, tirés au sort parmi les lots présentés à la certification.

- La 1^{ère} étape est de prendre connaissance du Règlement, du Cahier des Charges et du Plan de Contrôle des Miels d'Alsace (Cf. document n°2 et n°6, accessibles sur le site www.apiculture.alsace/odg/).
- **PAS de « miel d'Alsace » SANS IGP !** Les services de la répression des fraudes sanctionnent toute référence à l'Alsace pour les miels qui ne sont pas certifiés IGP. Cela concerne aussi bien une référence écrite (utilisation du mot « Alsace ») que figurée (utilisation d'un symbole régional : cigogne, bretzel, cathédrale, etc.) ; le contenu des sites Internet est également concerné, de même que l'utilisation de la marque « savourez l'Alsace produit du terroir ».

Ce qu'apporte la démarche de certification "MIEL D'ALSACE" :

✓ **Une garantie pour les consommateurs, apportant des preuves concrètes de qualité et d'origine de nos miels :** Garantie de la conformité au cahier des charges « Miel d'Alsace » (par des analyses physico-chimique des miels et des visites de contrôle des producteurs par un organisme certificateur indépendant) + Garantie de la reconnaissance de la typicité de ces miels et de leur authenticité régionale, confirmée par une analyse pollinique (analyse des pollens présents) et une dégustation organoleptique par des experts.

✓ **Une protection des miels locaux et des producteurs locaux.** C'est un outil au service des producteurs : en période de bonne production, elle permet de maintenir les prix stables et même parfois de mieux valoriser son produit. Mais, en période de disette, quand les risques de fraudes sont grandissants, elle joue aussi un rôle important en protégeant l'intégrité d'un produit et le travail des apiculteurs. Cette démarche est également un plus important pour valoriser sa production hors de sa région d'origine.

✓ **Pour les producteurs engagés, la démarche permet de profiter d'un ensemble de services :** bandelettes de sécurité "Miel d'Alsace Certifié" (optionnelle) ; logo « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » ; supports de communication spécifiques pour mettre en valeur votre miel d'Alsace (panneaux pour vos magasins partenaires, stop-rayon, flyer explicatif pour vos clients, chevalet pour votre stand, etc...) ; promotion et représentation du miel d'Alsace lors des salons et foires dévolues aux produits locaux.

Pour 2019, l'association travaille à la mise en place d'un site internet commun pour faire connaître et reconnaître le miel d'Alsace certifié auprès du consommateur.



Le point sur les alertes sanitaires

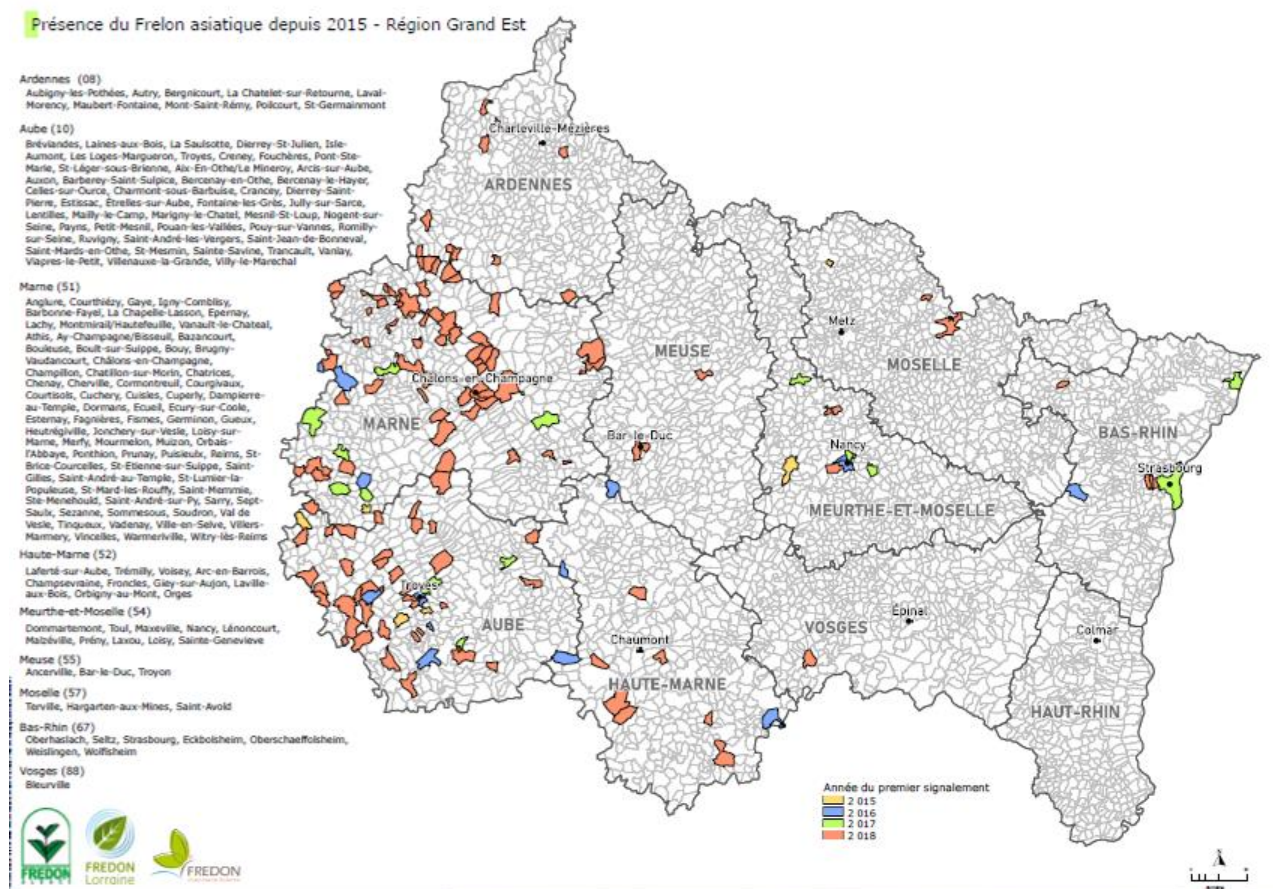
FRELON ASIATIQUE

- Avec l'arrivée imminente du printemps, les nids de frelons asiatiques se réveillent. Alors, faut-il piéger les frelons asiatiques ? Le point avec France 3 – régions : <https://bit.ly/2TqUt9k>

8

- Cartes de répartition du frelon asiatique en Grand Est

Partenaires : Chambre d'Agriculture Grand Est, SDIS 67, SDIS 10, MNHN, GDSA 67, GDSA 68, GDS Grand Est, SAE, FRACA, FGSAM, société Guêpes Apens, ONCFS.



- **Rappel : Toute détection est à signaler à la FREDON**

Aidez la FREDON à détecter les nids.

La détection des nids est très difficile. Soyez vigilants (en hiver, les arbres dépouillés de feuilles facilitent la détection), puis, si possible, examinez le nid de près et **photographiez si possible des individus**. Faites remonter ensuite tous nids suspect (pouvant être le frelon asiatique) à votre Fredon locale.

Attention : pour réagir au plus vite, **veuillez indiquer précisément les localisations des nids**.

FREDON Alsace	03 88 82 18 07
FREDON Lorraine	03 83 33 86 70
FREDON Champagne-Ardenne	03 26 77 36 70

Plus d'informations sur le frelon asiatique :

- Site internet de l'ADAGE, [page « frelons, varroa et autres menaces »](#)
- Site internet de la [Fredon de Lorraine](#).



AETHINA TUMIDA (« Petit coléoptère de la ruche »)

- L'ADA Grand-Est participera dès cette année au [programme de surveillance renforcé organisé par la DGAL](#) dont voici les modalités :
 - Dans chaque région : définition d'un site parmi les zones de forte activité apicole.
 - Dans chaque site les visites concernent 3 ruchers (priorité aux ruchers de 10 colonies minimum), choisis suite à une concertation au niveau local.
 - Les visites sont conduites par des vétérinaires mandatés (volet documentaire et inspection des colonies). Les inspections sont trimestrielles, avec une surveillance renforcée du printemps à l'automne, allégée en hiver (emploi de pièges au lieu de visites de ruches).
- **Instruction de la DGAL sur l'indemnisation des colonies détruites "volontairement"**

La DGAL a publié une note d'instruction notifiant du calcul utilisé pour indemniser les ruches et le matériel détruit dans le cadre de l'arrêté du 30 mars 2001 (destruction d'animaux dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses). Une telle destruction pourrait par exemple être utilisée en cas d'arrivée d'*Aethina tumida* sur notre territoire. [La note est téléchargeable ici.](#)



Aethina tumida au stade adulte et larvaire. Cf. [Dépliant officiel – DGAL](#)

Rappels :

- A ce jour, aucun cas suspect n'a été confirmé en France. Pourvu que cette situation dure le plus longtemps possible !
- **En cas de suspicion sur un rucher :**
 - Informer la DDPP, qui se chargera d'organiser une visite et d'envoyer des prélèvements au laboratoire national de référence,
 - Collecter si possible des spécimens suspects (larves, adultes), les tuer par congélation 12h dans un récipient hermétique, et si possible prendre des photos.
- Une vidéo du laboratoire de référence italien montre comment inspecter les ruchers : « [Aethina tumida - Ispezione dell'alveare / Hive inspection](#) »

Informations nationales

Aides FranceAgriMer pour 2018-2019 : nouvelle procédure

Les 2 dispositifs d'aides européennes (aides à la transhumance et au repeuplement du cheptel) à destination des apiculteurs de « 50 ruches et plus » sont reconduits.

Attention : la procédure évolue :

- à partir de 2019 les dossiers devront être **instruits en ligne** et non par courrier comme précédemment.
- **Il faut dorénavant remplir une seule demande, en ligne, entre le 1er janvier 2019 et le 1er août 2019 (seule date butoir).** Les années précédentes les dossiers devaient être déposés en deux temps: dépôt du dossier de demande d'aide avant le 15 décembre (transhumance) ou le 15 janvier (cheptel) puis dépôt de la demande de paiement avant le 1er août. Ces dates butoirs ne sont plus en vigueur. Une seule demande est requise.
 - ⇒ [Voir la note d'info d'ADA France.](#)
 - ⇒ Plus d'informations sur le site de l'ADA Grand-Est, [page « aides envers l'apiculture »](#)
 - ⇒ Lien vers le [site de FranceAgriMer.](#)



Assemblée Générale d'ADA France

L'Assemblée Générale d'ADA France a eu lieu les 23 et 24 janvier. A cette occasion le rapport d'activité de l'association a été présenté. [Retrouvez-le ici.](#)



Un nouveau départ pour l'ITSAP

L'ITSAP - Institut de l'abeille s'est engagé dans une restructuration de ses activités et l'optimisation de ses charges de fonctionnement, conditions nécessaires à sa pérennité. Cette refondation a bénéficié, à nouveau cette année, du soutien financier du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'Acta en attendant que la filière apicole soit en mesure de contribuer au financement de son institut. Lien vers le [Communiqué de presse](#).

Compte rendu d'activité 2017-2018 de l'ITSAP

Pour plus d'informations sur l'évolution de l'ITSAP suite à la difficile année 2017, vous pouvez lire l'éditorial du Président ainsi que les présentations des objectifs et du programme d'actions. [Compte rendu d'activité 2017-2018 de l'ITSAP](#)

10

« Synthèse bibliographique : la fiscalité apicole actuelle »

Par Tiphaine Daudin (ADA Bretagne) et Axel Maczka-Galpin (Oniris).

Lien : http://adafrance.org/downloads/docs_techniques/rapport_biblio_-_sujet_87-1.pdf

MOOC Abeilles et Environnement : cours en ligne gratuit et ouvert à tous

Nouveau ! Une série de cours « en ligne » sur l'apiculture, réalisée par « les meilleurs experts de la recherche (Inra, Anses), de l'enseignement supérieur (Oniris) et de la recherche-développement (ITSAP) ». Sur le plan pédagogique, il a bénéficié des apports de spécialistes de la pédagogie (Ensfea) et de l'ingénierie pédagogique multimédias (AgroSup Dijon et Université d'Avignon). Avec le soutien de l'ensemble de la filière (FranceAgriMer).

5 thématiques pour tout savoir sur : la biologie de l'abeille ; l'abeille et l'environnement ; les pratiques apicoles ; la santé des abeilles ; la filière apicole.

Chaque semaine comprend : des apports pédagogiques au format vidéo ; des activités interactives variées et ludiques ; un forum pour échanger et obtenir toutes les réponses à vos questions ; un quiz d'évaluation de fin de semaine.

Début des cours mardi 23 avril 2019 pour 5 semaines - temps de travail : environ 2h30/semaine

[Voir le dossier de presse complet](#)

- ⇒ [Découvrez le teaser du MOOC](#)
- ⇒ [Inscrivez-vous dès aujourd'hui !](#)

Interapi, l'interprofession de l'Apiculture

L'interprofession vous propose de lire cette lettre d'information « [QUESTIONS – REPONSES N°1 DU 8 MARS 2018](#) »

Protection des abeilles : l'Anses émet des recommandations afin de renforcer le cadre réglementaire

Le travail collaboratif entre l'ITSAP et les ADAs récompensé ! Le 05/02/2019, dans un communiqué, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a émis des recommandations afin de réduire encore l'exposition des abeilles aux produits phytopharmaceutiques. Ces recommandations sont issues d'un rapport qui prend en considération de nombreux résultats issus des travaux collaboratifs de ces dernières années entre l'ITSAP et les ADAs ! Ainsi l'ANSES recommande d'élargir l'interdiction d'appliquer des produits insecticides et acaricides en pulvérisation, pendant les périodes de floraison et/ou périodes de production d'exsudats, à :

- L'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés en pulvérisation pendant ces périodes (donc pas seulement les insecticides comme c'était le cas jusque là ! ndr).
- Tous les produits contenant des substances actives systémiques utilisés en pulvérisation et traitement de semence avant floraison, y compris les produits à base de micro-organismes.

Dans le cadre d'une éventuelle demande de dérogation de la part d'une firme, l'ANSES recommande la réalisation de tests toxicologiques complémentaires sur les abeilles afin de prendre en considération les effets de la substance sur le comportement (retour à la ruche) et les stades larvaires. Si la dérogation est accordée, il est recommandé que les traitements ne soient appliqués qu'après l'heure de coucher du soleil (telle que définie par l'éphéméride) et dans les 3 heures suivantes. En espérant que ce communiqué soit suivi d'effets et aboutisse à une évolution de la réglementation !

- ⇒ [Lien vers l'Avis de l'ANSES](#)
- ⇒ [Retrouvez l'article complet sur le site de l'ANSES](#)



Autorisation de la soude caustique en Apiculture Biologique

La soude caustique est autorisée officiellement en apiculture biologique dans le cadre de la réglementation actuelle de l'apiculture biologique. Dans le cadre du groupe de travail Apiculture biologique de l'INAO, auquel l'ITSAP et ADA France participent, nous avons depuis plusieurs années soutenu que la soude caustique puisse être utilisée en apiculture biologique au même titre qu'elle est autorisée dans d'autres types d'élevages.

- Plus d'informations : <http://blog-itsap.fr/reglement-dexecution-ue-20181584-de-commission/>
- Comment nettoyer son matériel ? Nous vous invitons à consulter notre [Fiche Technique n°6 de l'ADA Grand-Est](#).

Précision de la dérogation pour l'utilisation de cires d'opercules conventionnelles en bio

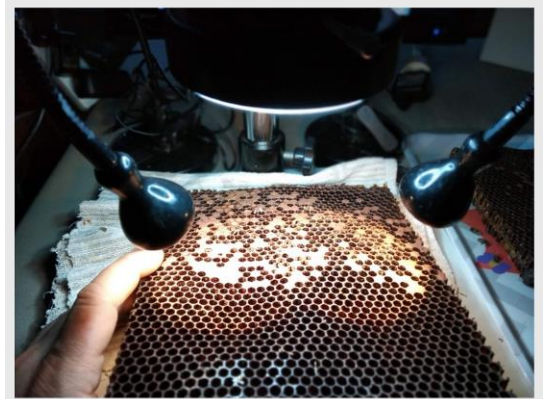
11

Dans le règlement européen (CE) n°889/2008, l'article 44 concerne une dérogation pour l'utilisation de cires conventionnelles en apiculture biologique. Le dernier guide de lecture de la réglementation AB propose une harmonisation des pratiques en matière d'interprétation des analyses et tolérances acceptées, [voir p. 102 du guide de lecture du RCE n°889/2008](#).

Informations Diverses

- [Autopsie d'une ruche morte en hivernage](#) (blog.exometeofraiture.net)
Un article intéressant à lire sur Internet. Il y est question de l'observation détaillée des ruches mortes au cours de l'hiver, par Renaud Lavend'homme, conférencier apicole et membre du projet [Arista Beeresearch](#) (nous avons invité l'association Arista à présenter ses travaux lors de notre Journée Technique Apicole 2018).
- [Vidéo « visite de sortie hiver » par Céline Gobbin](#)
Profitez de l'expérience et d'une apicultrice professionnelle de la région Grand est qui vous présente ici ses « visites de sortie hiver » <https://m.youtube.com/watch?v=BccmHuek3Tl>
- [Hommage à Raymond Borneck, grand nom de l'apiculture](#) (blog de Michel Bocquet)

1/ lorsqu'on a une ruche morte, la première des choses est de prendre le couvain restant, de le coucher à 45 degrés et de l'observer avec une lampe rasante, pas besoin de binoculaire/loupe.



- [Découverte d'un vaccin pour protéger les abeilles: interview de Jean-Daniel Charrière](#)
Des chercheurs finlandais affirment être parvenus à élaborer un vaccin qui procure aux abeilles la résistance nécessaire pour combattre des maladies microbiennes graves. Interview de Jean-Daniel Charrière, ingénieur agronome, responsable du Centre suisse de recherche apicole d'Agroscope.
- [Bilan climatique de l'année 2018 : une année chaude et sèche. Résumé \(sur 4 pages\) - Rapport complet \(20 pages\)](#)
Météo France publie le bilan climatique définitif de 2018. Température moyenne, certes, mais aussi tempêtes, canicule, inondations, sécheresses, bilans mensuels... tout y est ! (publié par Joëlle Leconte).
- [« Les fleurs peuvent entendre les abeilles »](#)
Un article intéressant, traitant des réactions des fleurs aux stimulations sensorielles (vibrations). Utiliser le verbe « entendre » est bien sur très osé, mais étant donné que les fleurs semblent bien réagir (augmentation du taux de sucre du nectar) lorsque certaines vibrations sont détectées, les auteurs soutiennent le choix de l'emploi de ce verbe. [Article de National Géographique à lire ici](#).
- [Des mélanges de pesticides réduisent l'activité des abeilles](#)
Des chercheurs ont mis en évidence un nouvel effet subléthal des mélanges de pesticides, perturbant le métabolisme énergétique des abeilles et réduisant leurs performances (ralentissement de l'activité de butinage avec moins de vols par/jour, associé à une perte d'efficacité dans la récolte de pollen). Lire le résumé sur le [site de l'ITSAP](#).
- [Baisse marquée des semis de colza cet hiver](#)
La sécheresse qui a touché [les régions productrices de colza](#) a empêché les semis ou gêné les levées cette année. Ainsi les surfaces de colza diminuent de 23,6% sur un an, et de 18,8 % par rapport à la moyenne 2014-2018. Note détaillée à lire [ici](#).
- [Modifications à la marge de la fiscalité agricole](#)
Le 18 janvier plusieurs changements ont eu lieu en matière de fiscalité agricole. [Plus d'informations ici](#)



Agenda apicole

Sont diffusées les informations qui me sont remontées par les associations apicoles

En Grand Est

(Reprise de la période de formation ADA Grand-est en octobre - programme à venir).

12

➤ Enquête sur les pertes hivernales en Grand-Est

L'enquête annuelle sur les pertes hivernales 2019 est ouverte [jusqu'au 30 avril 2019](#)

Liens vers le questionnaire : [pages actualité du site ADA Grand-Est](#)

➤ 01 octobre 2019 - 2^e Journée Technique Apicole en Grand Est (ADA Grand-Est). Lieu : Lac de Madine (55 210) - Programme à venir.

Ailleurs

➤ 14 avril 2019 - Conférence Jos Guth (L) et André Jusseret (B) sur la « Résistance Varroa : Enfin la sortie du tunnel ! » - lors du 32^e Colloque apicole international (Luxembourg - Les Apiculteurs du Canton de Capellen).

➤ A partir du 23 avril 2019 (durée 5 semaines) - MOOC Abeilles et Environnement. Cours en ligne gratuit et ouvert à tous (Inra, Anses, Oniris, ITSAP, Ensfea, AgroSup Dijon et Université d'Avignon. Avec le soutien de l'ensemble de la filière (FranceAgriMer).

- [Voir le dossier de presse complet](#)
- [Découvrez le teaser du MOOC](#)
- [Inscrivez-vous dès aujourd'hui !](#)

Ce Flash'Abeille vous a plus ? [Dites-le nous avec un DON](#)

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents. Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole
Service Elevage - Chambre d'Agriculture d'Alsace
2 rue de Rome - CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38
a.ballis@alsace.chambagri.fr